

• (3.50 p.m.)

### LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR M. J.-P. GOYER ET APPUYÉE PAR M. ROBERT STANBURY

La Chambre passe à l'examen du discours prononcé par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

[Français]

**M. Jean-Pierre Goyer (Dollard):** Monsieur le président, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter de votre élection et vous souhaiter la persévérance de vos qualités dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous bien connaître, mais je puis vous assurer que la réputation que vous vous êtes taillée parmi les députés de cette Chambre est tout à votre honneur. Et je n'en veux pour témoin que l'accueil qui vous a été réservé hier.

On m'avait dit que les débats à la Chambre étaient souvent longs et ardu. Permettez-moi de douter un peu de cette assertion, étant donné que depuis hier toutes les motions ont été acceptées avec une unanimité et une rapidité étonnantes. Mais, je me rassure, si l'on peut employer cette expression: la période des questions nous fait voir que désormais cette unanimité sera plutôt nuancée.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier le très honorable premier ministre (M. Pearson) de l'honneur qu'il a fait aux électeurs de Dollard en me demandant de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône. Je désire aussi me joindre à mes électeurs pour féliciter le premier ministre d'avoir une fois de plus conduit le parti libéral à la victoire. (*Applaudissements*)

[Français]

Monsieur le président, depuis quelques années, de nombreux problèmes ont surgi concernant les relations fédérales-provinciales et plus spécialement les relations avec la province de Québec. Ces problèmes ont remis en question les relations qui devraient exister entre les Canadiens d'expression française et les Canadiens d'expression anglaise au sein de la Confédération.

D'aucuns se sont cantonnés dans des positions extrêmes qui risquent fort d'envenimer la situation au point de la rendre inextricable. J'abhore ces extrémistes, qu'ils soient Canadiens d'expression française ou Canadiens d'expression anglaise, qu'ils agissent

[M. l'Orateur.]

ouvertement ou bien qu'ils se complaisent dans une résistance passive tout aussi coupable. Mais cela ne suffit pas.

Il existe dans notre pays une majorité de citoyens qui désirent honnêtement l'avènement d'un consensus général et normalement cette majorité doit se trouver représentée au Parlement canadien.

C'est en ayant à l'esprit l'existence de cette majorité que le gouvernement doit entreprendre sans tarder une action positive qui sache traduire en faits ce qui, jusqu'à ce jour, ne paraissait que souhaitable. Cette action positive ne saurait attendre le rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme et encore moins la disparition d'une génération pour se mettre en branle. Quitte à réajuster sa pensée à la lumière des faits nouveaux, le gouvernement fédéral doit lui aussi conserver l'initiative du jeu vis-à-vis l'opinion publique et cela se traduit par des actes concrets.

Déjà le gouvernement a refait fonctionner —et, cette fois-ci, à plein rendement— le mécanisme des conférences fédérales-provinciales. Il était d'ailleurs temps pour le gouvernement fédéral de prendre conscience que les exigences qu'avait suscitées l'effort de guerre ne pouvaient plus se justifier 20 ans tard.

D'où la nécessité d'opposer à un *statu quo* désuet un aménagement des compétences entre gouvernements. D'où la nécessité d'étudier ensemble les problèmes découlant des compétences mixtes. Désormais le dialogue existe; il est dur, mais il persiste. Ce qui prouve bien que négocier n'est pas abdiquer comme certains le prétendent.

Et justement, monsieur le président, cessons de croire ou de laisser croire que les revendications de la province de Québec s'inscrivent toujours dans une logique d'isolement et réalisons une bonne fois que d'autres provinces revendiquent aussi des droits.

• (4.00 p.m.)

Il devient de plus en plus évident que les provinces cherchent à administrer elles-mêmes les domaines qui sont de leur compétence et que le gouvernement fédéral a occupés, en élaborant ses propres politiques, à cause de la carence de politiques provinciales adéquates ou précisément à cause de l'effort de guerre qui avait drainé les revenus au niveau fédéral.

Il est vrai que les provinces sont souvent mieux organisées pour répondre à certains besoins des citoyens. Pourquoi alors livrer de vains combats, alors qu'en définitive, seuls les citoyens écotent des retards ainsi occasionnés.

Dans l'intérêt général, mieux vaut remettre aux provinces de telles juridictions qui, au